

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

81100 Castres

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

IMPORTANT



FEU DE FORÊT

 sur ma commune :

EXISTANT



RADON

 sur ma commune :

IMPORTANT

4 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

 sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

E1 sur ma commune :

CONCERNÉ



RUPTURE DE BARRAGE

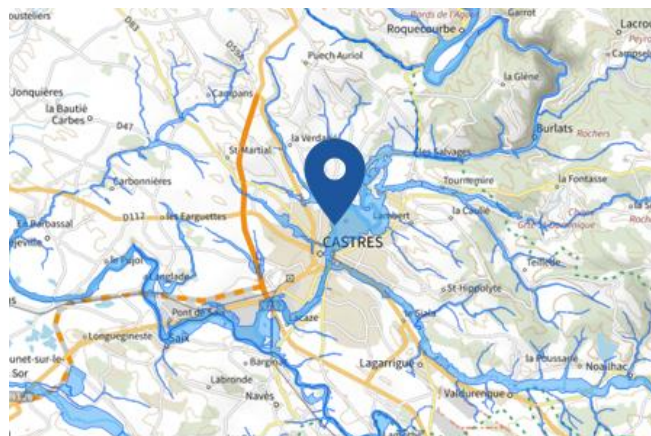
E1 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Castres

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRi de Castres Révision

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRi de Castres Révision a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 20/01/2015

Date d'approbation : 10/01/2018

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : Castres-Mazamet

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 81DREAL20150001



AZI : Tarn

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Castres



PAPI : PAPI - Agout

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0016.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM81

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

19 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

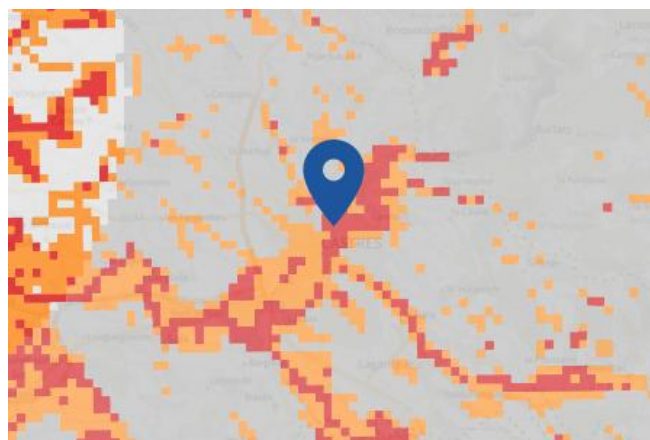
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2014521A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/05/2020	10/07/2020
INTE1829420A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/10/2018	08/11/2018
INTE1824833A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/06/2018	20/10/2018
INTE1824833A	Inondations et/ou Coulées de Boue	29/05/2018	20/10/2018
INTE1711727A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/02/2017	07/07/2017
INTE1425669A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/06/2014	07/11/2014
INTE1322057A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/05/2013	13/09/2013
IOCE1119701A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/03/2011	21/07/2011
IOCE1000718A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/08/2009	14/01/2010
IOCE0919394A	Inondations et/ou Coulées de Boue	21/04/2009	20/08/2009
INTE0300360A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/06/2003	27/06/2003
INTE9900544A	Inondations et/ou Coulées de Boue	12/11/1999	18/11/1999
INTE9900488A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/08/1999	04/12/1999
INTE9700056A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/12/1996	23/02/1997
INTE9600039A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/12/1995	14/02/1996
INTE9200533A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/07/1992	16/01/1993
INTE9200533A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/06/1992	16/01/1993
EOCA8800079A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/04/1988	23/10/1988
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

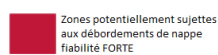
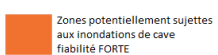
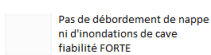
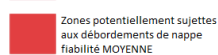
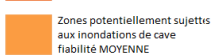
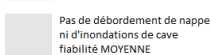
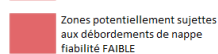
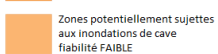
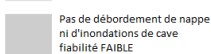
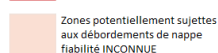
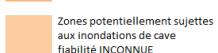
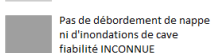
Risque de remontées de nappe sur Castres

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE



PAPI : PAPI - Agout

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0016.

Il couvre les aléas et sous aléas :

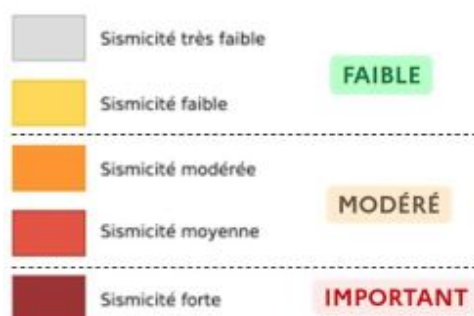
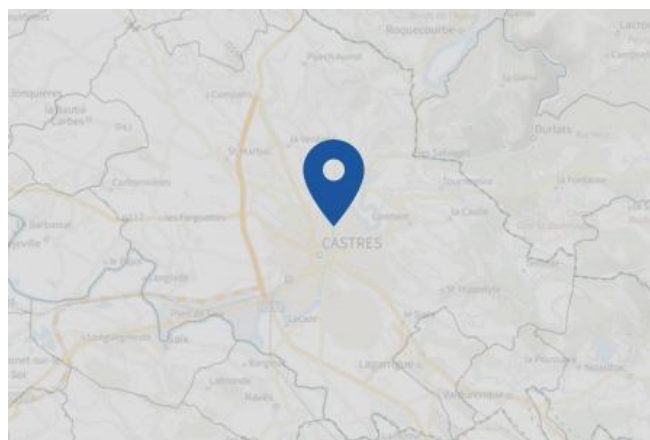
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Castres

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Castres

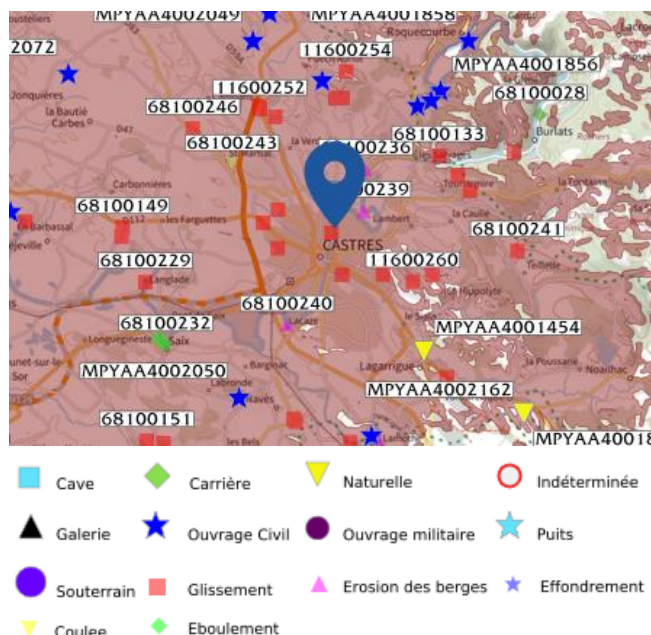
Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :

PPRN : PPR RGA départemental

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPR RGA départemental a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 03/09/2003

Date d'approbation : 13/01/2009

Le PPR couvre les aléas suivant :

Mouvement de terrain

Tassements différentiels

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

DDRM : DDRM81

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

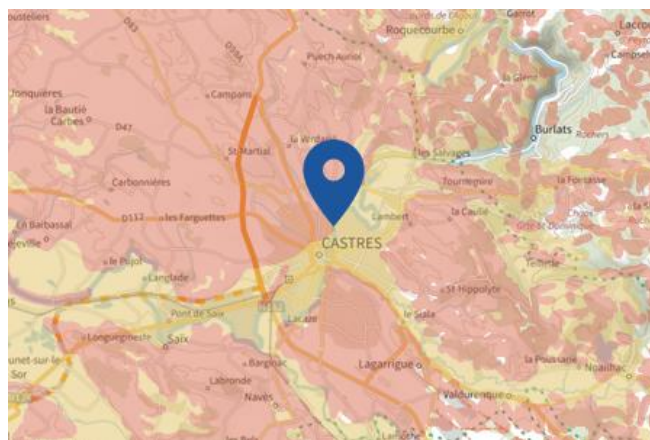
Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Castres

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de 2/3.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

16 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2415881A	Sécheresse	01/10/2023	02/07/2024
IOME2308745A	Sécheresse	01/07/2022	03/05/2023
INTE1820388A	Sécheresse	01/01/2017	12/08/2018
INTE1411746A	Sécheresse	01/01/2013	21/06/2014
INTE1311772A	Sécheresse	01/01/2012	25/05/2013
INTE1228647A	Sécheresse	01/01/2011	17/07/2012
IOCE1032143A	Sécheresse	01/01/2009	13/01/2011
IOCE0908937A	Sécheresse	01/01/2008	22/04/2009
IOCE0823837A	Sécheresse	01/01/2007	10/10/2008
IOCE0823837A	Sécheresse	01/01/2005	10/10/2008
INTE0400656A	Sécheresse	01/07/2003	26/08/2004
INTE0300592A	Sécheresse	01/01/2002	19/10/2003
INTE0000771A	Sécheresse	01/08/1998	29/12/2000

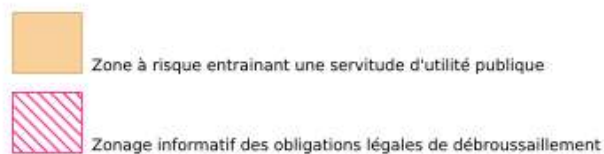
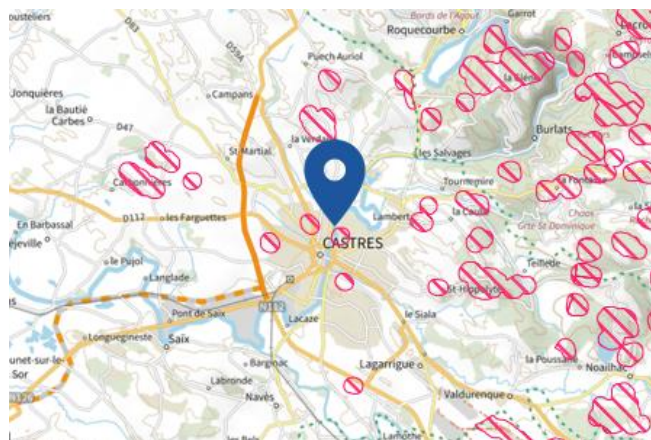
Risque de retrait gonflement des argiles sur Castres

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9800288A	Sécheresse	01/10/1994	29/07/1998
INTE9500304A	Sécheresse	01/01/1992	03/08/1995
INTE9200495A	Sécheresse	01/05/1989	18/11/1992

Risque de feu de forêt sur Castres

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

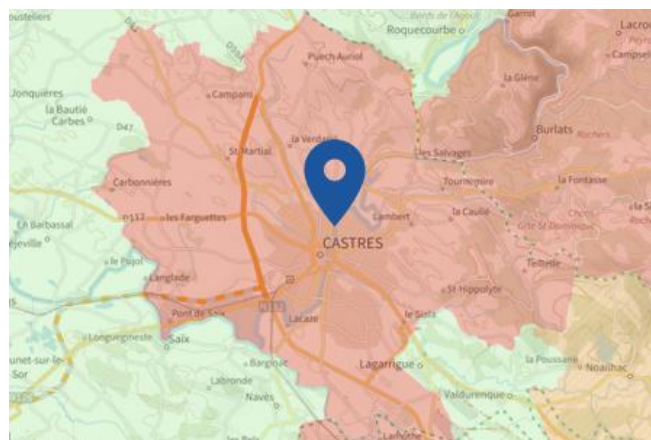
Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.

Risque radon sur Castres

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon élevé : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Castres

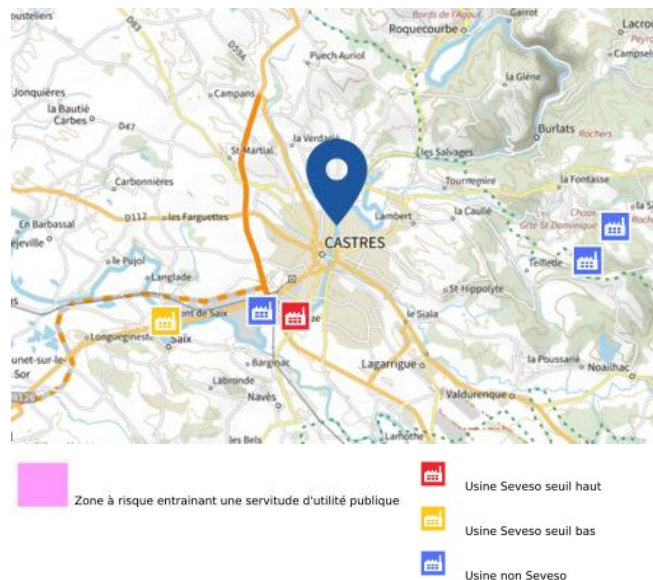
Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :



PPRT : **PPRT - SEIPIPROD**

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) nommé PPRT - SEIPIPROD a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 20/04/2010

Date d'approbation : 06/09/2013

Le PPRT couvre les aléas suivant:

[Risque industriel](#)

[Effet thermique](#)

[Effet de surpression](#)

[Effet toxique](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : **DDRM81**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Risque industriel](#)

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Castres

1 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
SEPIPROD	Seveso seuil haut

1 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
BORCHERS SAS	Seveso seuil bas

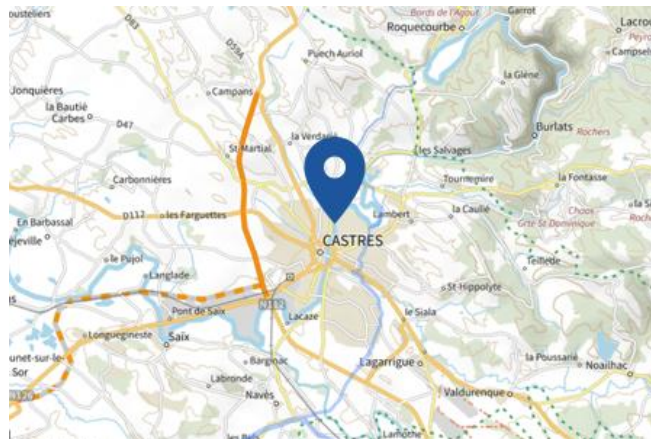
1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
C3L	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Castres

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

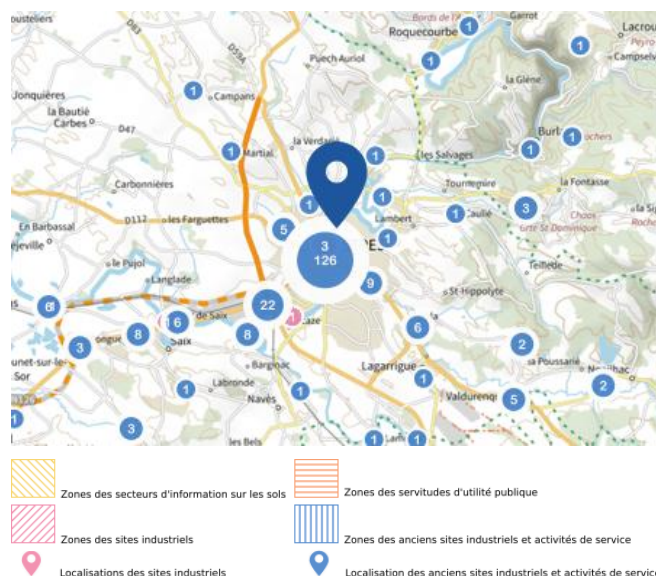


 Produits chimiques  Hydrocarbures  Gaz naturel

Risque de pollution des sols sur Castres

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

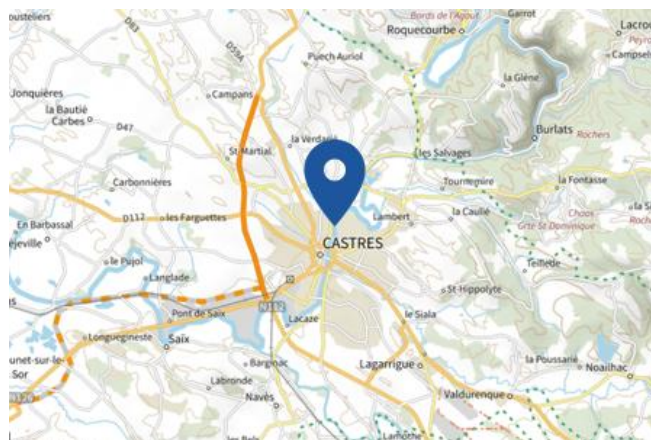
Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Risque rupture de barrage sur Castres

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.



Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :



DDRM : **DDRM81**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Rupture de barrage](#)

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

24 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
11600206	Glissement	Pagesié (route d'Albi)
11600252	Glissement	Nalzieu
11600253	Glissement	Puech Auriol - Grangeottes
11600254	Glissement	CHEMIN DE MONTFANET
11600255	Erosion de berges	A SUPPRIMER
11600256	Glissement	LA PARULLE
11600257	Glissement	D622, SUD DE LA PARULLE
11600258	Glissement	BELLEVUE, QUARTIER BEAUMONT
11600259	Glissement	ROULANDOU
11600260	Glissement	ROULANDOU-FUILERIES
68100233	Glissement	"Naizieu"
68100234	Glissement	ville, av. de Lavaur (RD112)
68100235	Glissement	Ville, "chemin des porches"
68100236	Erosion de berges	"Crabié"
68100237	Erosion de berges	
68100238	Glissement	ville, le long de la D89
68100239	Erosion de berges	"Gourjade"
68100240	Erosion de berges	LACAZE HAUTE
68100241	Glissement	"Galibran"
68100242	Glissement	"Le Sicardens-bas"
68100243	Coulée	"Saint Martial"
68100244	Glissement	800m avant "Lagrange" sur la D156
68100245	Glissement	A 300m au nord de "Lazinière"
68100246	Glissement	sur la D83, au sud de du lieu dit "les Estopies"

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

2 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
MPYAA4002048	ouvrage civil	OGC_SOUTERRAIN_LAGRANGE
MPYAA4002355	ouvrage civil	OGC_SOUTERRAIN_D_HAUTERIVE

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

5 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000860801	SEPIPROD (ex SEPPIC)	En cours
SSP000942501	OMG BORCHERS	En cours
SSP001220301	Collège public Jean Jaurès (n°0810960D)	En cours
SSP000244301	FINA-ALBENQUE	En cours
SSP000272701	CENTRE EDF GDF SERVICES GARONNE ET TARN (Ancienne usine à gaz)	En cours

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

543 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3958164		Indéterminé	
SSP3958040		Indéterminé	
SSP3958039		Indéterminé	
SSP3958038		Indéterminé	
SSP3957982		Indéterminé	
SSP3957975		Indéterminé	
SSP3957974		En arrêt	
SSP3957950		En arrêt	
SSP3957948	Intermarché	Indéterminé	
SSP3957947		Indéterminé	
SSP3957645		Indéterminé	
SSP3957638		Indéterminé	
SSP3957609		Indéterminé	
SSP3957608		En arrêt	
SSP3957597		Indéterminé	
SSP3957596		En arrêt	
SSP3957595		Indéterminé	
SSP3957594		En arrêt	
SSP3957593		Indéterminé	
SSP3957578		Indéterminé	
SSP3957572		Indéterminé	
SSP3957564		En arrêt	
SSP3957560		Indéterminé	
SSP3957538		Indéterminé	
SSP3957537		Indéterminé	
SSP3957522		En arrêt	
SSP3957521		Indéterminé	
SSP3957520		Indéterminé	
SSP3957519	GARAGE CITROEN	Indéterminé	
SSP3957517		En arrêt	
SSP3957488		Indéterminé	
SSP3957484		En arrêt	
SSP3957483		Indéterminé	
SSP3957479		Indéterminé	
SSP3957478		Indéterminé	
SSP3957474		Indéterminé	
SSP3957465		Indéterminé	
SSP3957464		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3957462		Indéterminé	
SSP3957408		Indéterminé	
SSP3957402		En arrêt	
SSP3957394		Indéterminé	
SSP3957393		Indéterminé	
SSP3957392		En arrêt	
SSP3957391		Indéterminé	
SSP3957390		Indéterminé	
SSP3957389		Indéterminé	
SSP3957381		Indéterminé	
SSP3957379		En arrêt	
SSP3957375		Indéterminé	
SSP3957374		Indéterminé	
SSP3957373		En arrêt	
SSP3957369		En arrêt	
SSP3957363		Indéterminé	
SSP3957355		En arrêt	
SSP3957348		Indéterminé	
SSP3957316		Indéterminé	
SSP3957313		En arrêt	
SSP3957308		Indéterminé	
SSP3957299		Indéterminé	
SSP3957295		Indéterminé	
SSP3957293		Indéterminé	
SSP3957290		Indéterminé	
SSP3957284	STATION EAU POTABLE	Indéterminé	
SSP3957276		Indéterminé	
SSP3957274		En arrêt	
SSP3957273		Indéterminé	
SSP3957246		Indéterminé	
SSP3957240		En arrêt	
SSP3957232		Indéterminé	
SSP3957228		En arrêt	
SSP3957225		Indéterminé	
SSP3957220		Indéterminé	
SSP3957219		Indéterminé	
SSP3957217		Indéterminé	
SSP3957215		Indéterminé	
SSP3957214		Indéterminé	
SSP3957212		En arrêt	
SSP3957191		Indéterminé	
SSP3957167		Indéterminé	
SSP3957165		En arrêt	
SSP3957159		Indéterminé	
SSP3957123		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3957114		Indéterminé	
SSP3957110		Indéterminé	
SSP3957105		Indéterminé	
SSP3957103		En arrêt	
SSP3957077		Indéterminé	
SSP3957074		Indéterminé	
SSP3957030		Indéterminé	
SSP3956682		En arrêt	
SSP3956681		En arrêt	
SSP3956680		Indéterminé	
SSP3956679		Indéterminé	
SSP3956678		Indéterminé	
SSP3956677		En arrêt	
SSP3956676		Indéterminé	
SSP3956675		En arrêt	
SSP3956674		Indéterminé	
SSP3956673		Indéterminé	
SSP3956672		Indéterminé	
SSP3956671		Indéterminé	
SSP3956670		Indéterminé	
SSP3956669		Indéterminé	
SSP3956668		En arrêt	
SSP3956667	ancienne station shell	Indéterminé	
SSP3956666		Indéterminé	
SSP3956665		En arrêt	
SSP3956664		Indéterminé	
SSP3956663		En arrêt	
SSP3956662		En arrêt	
SSP3956661		Indéterminé	
SSP3956660		Indéterminé	
SSP3956659		Indéterminé	
SSP3956658		Indéterminé	
SSP3956657		En arrêt	
SSP3956656		Indéterminé	
SSP3956655		Indéterminé	
SSP3956654		En arrêt	
SSP3956653		Indéterminé	
SSP3956652		En arrêt	
SSP3956651		En arrêt	
SSP3956650		En arrêt	
SSP3956649		Indéterminé	
SSP3956648		En arrêt	
SSP3956647		Indéterminé	
SSP3956646		Indéterminé	
SSP3956645		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3956644		En arrêt	
SSP3956643		Indéterminé	
SSP3956642		Indéterminé	
SSP3956641		En arrêt	
SSP3956640		En arrêt	
SSP3956639		Indéterminé	
SSP3956638		Indéterminé	
SSP3956637		En arrêt	
SSP3956636		Indéterminé	
SSP3956635		En arrêt	
SSP3956634		En arrêt	
SSP3956633		En arrêt	
SSP3956632		En arrêt	
SSP3956631		En arrêt	
SSP3956630		En arrêt	
SSP3956629		En arrêt	
SSP3956628		Indéterminé	
SSP3956627		Indéterminé	
SSP3956626		En arrêt	
SSP3956625		En arrêt	
SSP3956624		En arrêt	
SSP3956623		En arrêt	
SSP3956622		Indéterminé	
SSP3956621		Indéterminé	
SSP3956620		En arrêt	
SSP3956619		Indéterminé	
SSP3956618		En arrêt	
SSP3956617		En arrêt	
SSP3956616		En arrêt	
SSP3956615		Indéterminé	
SSP3956614		Indéterminé	
SSP3956613		Indéterminé	
SSP3956612		Indéterminé	
SSP3956611		En arrêt	
SSP3956610		En arrêt	
SSP3956609		En arrêt	
SSP3956608		En arrêt	
SSP3956607		Indéterminé	
SSP3956606		Indéterminé	
SSP3956605		En arrêt	
SSP3956604		Indéterminé	
SSP3956603		Indéterminé	
SSP3956602		En arrêt	
SSP3956601		En arrêt	
SSP3956600		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3956599		Indéterminé	
SSP3956598		En arrêt	
SSP3956597		Indéterminé	
SSP3956596		En arrêt	
SSP3956595		En arrêt	
SSP3956594		En arrêt	
SSP3956593		En arrêt	
SSP3956592		Indéterminé	
SSP3956591		Indéterminé	
SSP3956590		Indéterminé	
SSP3956589		En arrêt	
SSP3956588		En arrêt	
SSP3956586		En arrêt	
SSP3956585		En arrêt	
SSP3956584		En arrêt	
SSP3956583		En arrêt	
SSP3956582		En arrêt	
SSP3956581		En arrêt	
SSP3956580		En arrêt	
SSP3956579		En arrêt	
SSP3956578		En arrêt	
SSP3956577		Indéterminé	
SSP3956576		En arrêt	
SSP3956575		En arrêt	
SSP3956574		Indéterminé	
SSP3956573		Indéterminé	
SSP3956572		En arrêt	
SSP3956571		Indéterminé	
SSP3956570		Indéterminé	
SSP3956569		Indéterminé	
SSP3956568		Indéterminé	
SSP3956469		En arrêt	
SSP3956468		En arrêt	
SSP3956467		Indéterminé	
SSP3956466		Indéterminé	
SSP3956465		Indéterminé	
SSP3956464		En arrêt	
SSP3956463		Indéterminé	
SSP3956462		Indéterminé	
SSP3956461		Indéterminé	
SSP3956460		Indéterminé	
SSP3956459		Indéterminé	
SSP3956458		Indéterminé	
SSP3956457		Indéterminé	
SSP3956456		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3956455		En arrêt	
SSP3956454		Indéterminé	
SSP3956453		Indéterminé	
SSP3956452		En arrêt	
SSP3956451		Indéterminé	
SSP3956450		Indéterminé	
SSP3956449		Indéterminé	
SSP3956448		Indéterminé	
SSP3956447		Indéterminé	
SSP3956446		Indéterminé	
SSP3956445		En arrêt	
SSP3956444		En arrêt	
SSP3956437		Indéterminé	
SSP3956427		Indéterminé	
SSP3956426		En arrêt	
SSP3956423		Indéterminé	
SSP3956422		En arrêt	
SSP3956421		En arrêt	
SSP3956420		Indéterminé	
SSP3956419		En arrêt	
SSP3956418		En arrêt	
SSP3956417		En arrêt	
SSP3956410		En arrêt	
SSP3956317		En arrêt	
SSP3956285		En arrêt	
SSP3956162		En arrêt	
SSP3956159		Indéterminé	
SSP3956157		Indéterminé	
SSP3956110		Indéterminé	
SSP3956088		Indéterminé	
SSP3955578	ETS SCHABAUER	En arrêt	
SSP3955577		Indéterminé	
SSP3955576		Indéterminé	
SSP3955575		Indéterminé	
SSP3955574		Indéterminé	
SSP3955573		Indéterminé	
SSP3955572		Indéterminé	
SSP3955571	STE GARCIA et fils	Indéterminé	
SSP3955570		Indéterminé	
SSP3955569	MOD'PRESSING	Indéterminé	
SSP3955568		Indéterminé	
SSP3955567		Indéterminé	
SSP3955566	ETS GILET	Indéterminé	
SSP3955565		Indéterminé	
SSP3955564		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3955563		En arrêt	
SSP3955562		En arrêt	
SSP3955561	Sporting garage	En arrêt	
SSP3955555		En arrêt	
SSP3955554		En arrêt	
SSP3955542		Indéterminé	
SSP3955221		Indéterminé	
SSP3955220		Indéterminé	
SSP3955206		Indéterminé	
SSP3954758		Indéterminé	
SSP3954757		Indéterminé	
SSP3954756	Teinturerie du Sidobre	En arrêt	
SSP3954755	Aux arcades	En arrêt	
SSP3954754		En arrêt	
SSP3954753		Indéterminé	
SSP3954752		Indéterminé	
SSP3954751		En arrêt	
SSP3954750	garage les palmiers	Indéterminé	
SSP3954749		En arrêt	
SSP3954748		En arrêt	
SSP3954747		En arrêt	
SSP3954746		Indéterminé	
SSP3954745		En arrêt	
SSP3954744		En arrêt	
SSP3954743		En arrêt	
SSP3954742		En arrêt	
SSP3954741		Indéterminé	
SSP3954740		Indéterminé	
SSP3954739		En arrêt	
SSP3954738		Indéterminé	
SSP3954737		Indéterminé	
SSP3954736		En arrêt	
SSP3954735		En arrêt	
SSP3954734		Indéterminé	
SSP3954733		Indéterminé	
SSP3954732		Indéterminé	
SSP3954731		Indéterminé	
SSP3954730		En arrêt	
SSP3954729		En arrêt	
SSP3954728		En arrêt	
SSP3954727		En arrêt	
SSP3954726		Indéterminé	
SSP3954725		En arrêt	
SSP3954724	Ateliers du Rey	Indéterminé	
SSP3954723		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3954722		Indéterminé	
SSP3954721		En arrêt	
SSP3954720		En arrêt	
SSP3954719		En arrêt	
SSP3954718		En arrêt	
SSP3954717		Indéterminé	
SSP3954716		Indéterminé	
SSP3954715		En arrêt	
SSP3954714		Indéterminé	
SSP3954713		Indéterminé	
SSP3954712		Indéterminé	
SSP3954711		En arrêt	
SSP3954710		En arrêt	
SSP3954709		En arrêt	
SSP3954708		Indéterminé	
SSP3954707		Indéterminé	
SSP3954706		Indéterminé	
SSP3954705		Indéterminé	
SSP3954704		Indéterminé	
SSP3954703		En arrêt	
SSP3954702		En arrêt	
SSP3954701		En arrêt	
SSP3954700		Indéterminé	
SSP3954699	Sporting garage	En arrêt	
SSP3954698		Indéterminé	
SSP3954697		En arrêt	
SSP3954696		Indéterminé	
SSP3954695	SURPLUS AUTO 81	Indéterminé	
SSP3954694		En arrêt	
SSP3954693		Indéterminé	
SSP3954692		En arrêt	
SSP3954691		Indéterminé	
SSP3954690	Auto voiture (l')	En arrêt	
SSP3954689		En arrêt	
SSP3954688		Indéterminé	
SSP3954687		Indéterminé	
SSP3954686	Garage de l'Albinque	Indéterminé	
SSP3954685		En arrêt	
SSP3954684		En arrêt	
SSP3954683		Indéterminé	
SSP3954682		En arrêt	
SSP3954681		Indéterminé	
SSP3954680		En arrêt	
SSP3954679		Indéterminé	
SSP3954678		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3954677		En arrêt	
SSP3954676	Castres essence	Indéterminé	
SSP3954675	Usine de BAGATELLE	En arrêt	
SSP3954674		En arrêt	
SSP3954673		Indéterminé	
SSP3954672		En arrêt	
SSP3954392		En arrêt	
SSP3954382		En arrêt	
SSP3954381		Indéterminé	
SSP3954374		Indéterminé	
SSP3954373	garage peugeot	En arrêt	
SSP3954372		En arrêt	
SSP3954371		En arrêt	
SSP3954370		En arrêt	
SSP3954369	garage citroen	En arrêt	
SSP3954368	garage PEUGEOT/garage SIMCA	Indéterminé	
SSP3954367		En arrêt	
SSP3954366		En arrêt	
SSP3954365		En arrêt	
SSP3954364		Indéterminé	
SSP3954363		En arrêt	
SSP3954362	ETS Henri PLO	En arrêt	
SSP3954361		En arrêt	
SSP3954360		En arrêt	
SSP3954359		Indéterminé	
SSP3954358		Indéterminé	
SSP3954357		Indéterminé	
SSP3954236		En arrêt	
SSP3954234		Indéterminé	
SSP3954233		Indéterminé	
SSP3954232		Indéterminé	
SSP3954231		Indéterminé	
SSP3954229		En arrêt	
SSP3954228		Indéterminé	
SSP3954227		Indéterminé	
SSP3954226		En arrêt	
SSP3954225		Indéterminé	
SSP3954224		En arrêt	
SSP3954223		En arrêt	
SSP3954222		En arrêt	
SSP3954221		En arrêt	
SSP3954220		En arrêt	
SSP3954219		En arrêt	
SSP3954218		En arrêt	
SSP3954217		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3954216		Indéterminé	
SSP3954215		Indéterminé	
SSP3954214		En arrêt	
SSP3954213		Indéterminé	
SSP3954212		Indéterminé	
SSP3954211		Indéterminé	
SSP3954210		En arrêt	
SSP3954209		Indéterminé	
SSP3954208		En arrêt	
SSP3954207		En arrêt	
SSP3954206		En arrêt	
SSP3954205		Indéterminé	
SSP3954204		En arrêt	
SSP3954203		Indéterminé	
SSP3954202		Indéterminé	
SSP3954201		En arrêt	
SSP3954200		En arrêt	
SSP3954199		En arrêt	
SSP3954198		En arrêt	
SSP3954197		En arrêt	
SSP3954196		En arrêt	
SSP3954195		Indéterminé	
SSP3954194		Indéterminé	
SSP3954193		En arrêt	
SSP3954192		En arrêt	
SSP3954191		En arrêt	
SSP3954190		Indéterminé	
SSP3954189		En arrêt	
SSP3954188		En arrêt	
SSP3954187		Indéterminé	
SSP3954186		En arrêt	
SSP3954185		En arrêt	
SSP3954184		Indéterminé	
SSP3954183		Indéterminé	
SSP3954182		En arrêt	
SSP3954181		Indéterminé	
SSP3954180		En arrêt	
SSP3954179		Indéterminé	
SSP3954178	Imprimerie centrale	Indéterminé	
SSP3954177		En arrêt	
SSP3954176		En arrêt	
SSP3954175		En arrêt	
SSP3954174		En arrêt	
SSP3954173		Indéterminé	
SSP3954172		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3954171	Cinéma SALON	En arrêt	
SSP3954170		En arrêt	
SSP3954169		Indéterminé	
SSP3954168		En arrêt	
SSP3954167		En arrêt	
SSP3954166		Indéterminé	
SSP3954165		En arrêt	
SSP3954164		Indéterminé	
SSP3954163		Indéterminé	
SSP3954162		Indéterminé	
SSP3954161		Indéterminé	
SSP3954160		En arrêt	
SSP3954159		Indéterminé	
SSP3954158		Indéterminé	
SSP3954157		En arrêt	
SSP3954156		Indéterminé	
SSP3954155		Indéterminé	
SSP3954154		En arrêt	
SSP3954153		Indéterminé	
SSP3954152		Indéterminé	
SSP3954151		En arrêt	
SSP3954150		En arrêt	
SSP3954149		En arrêt	
SSP3954148		En arrêt	
SSP3954147		Indéterminé	
SSP3954146		En arrêt	
SSP3954144		Indéterminé	
SSP3954143		En arrêt	
SSP3954142		En arrêt	
SSP3954141		Indéterminé	
SSP3954140		Indéterminé	
SSP3954139	Société castraise d'appret et de teinture	Indéterminé	
SSP3954138		Indéterminé	
SSP3954137	Cinéma PALACE	En arrêt	
SSP3954136		Indéterminé	
SSP3954135	Garage du mail	En arrêt	
SSP3954134		Indéterminé	
SSP3954133	Blanchisserie modèle	En arrêt	
SSP3954132		Indéterminé	
SSP3954131	Teinturerie moderne	En arrêt	
SSP3954130		Indéterminé	
SSP3954129		En arrêt	
SSP3954128		Indéterminé	
SSP3954127		En arrêt	
SSP3954126		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3954125	garage A.SOULET	En arrêt	
SSP3954124		En arrêt	
SSP3954123	L'auto garage	Indéterminé	
SSP3954122	garge ALBERT et simon ARIEU	En arrêt	
SSP3954121		Indéterminé	
SSP3954120		Indéterminé	
SSP3954119		En arrêt	
SSP3954118	Garage de l'Albinque	En arrêt	
SSP3954117	Excelsior garage	Indéterminé	
SSP3954116		Indéterminé	
SSP3953755	Apprets et teintures - DLI -	En arrêt	
SSP3953746		Indéterminé	
SSP3953702		Indéterminé	
SSP3953681		Indéterminé	
SSP3953662		En arrêt	
SSP3953659		Indéterminé	
SSP3953648		Indéterminé	
SSP3953642		Indéterminé	
SSP3953628		Indéterminé	
SSP3953605		En arrêt	
SSP3953600	Usine de MONTBRESIL	Indéterminé	
SSP3953593	Garage RENAULT	Indéterminé	
SSP3953588		En arrêt	
SSP3953579		En arrêt	
SSP3953578	station Total	Indéterminé	
SSP3953577	Station Shell	Indéterminé	
SSP3953571		En arrêt	
SSP3953528		En arrêt	
SSP3953527		En arrêt	
SSP3953526		En arrêt	
SSP3953525	STATION D'EPURATION	Indéterminé	
SSP3953522		En arrêt	
SSP3953519		En arrêt	
SSP3953517		En arrêt	
SSP3953515	Garage des lices	En arrêt	
SSP3953514		En arrêt	
SSP3953512	STE DE L'ALIMENTATION FRANCAISE	En arrêt	
SSP3953510		En arrêt	
SSP3953509		En arrêt	
SSP3953507		En arrêt	
SSP3953505		En arrêt	
SSP3953501		En arrêt	
SSP3953498		En arrêt	
SSP3953497		En arrêt	
SSP3953495		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3953494		En arrêt	
SSP3953493		En arrêt	
SSP649847	BOURGES Michel	En arrêt	
SSP648827	Groupe FINA (Intervention terminée	En arrêt	
SSP648160	EAUX de CASTRES BURLATS	En arrêt	
SSP646366	GACHES CHIMIE	En arrêt	
SSP645962	MYLONAS	En arrêt	
SSP645824	GILLET Société	En arrêt	
SSP645667	PZ MYLONAS SA ETS	En arrêt	
SSP644613	MAILLE ENVIRONNEMENT SA	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.**
Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

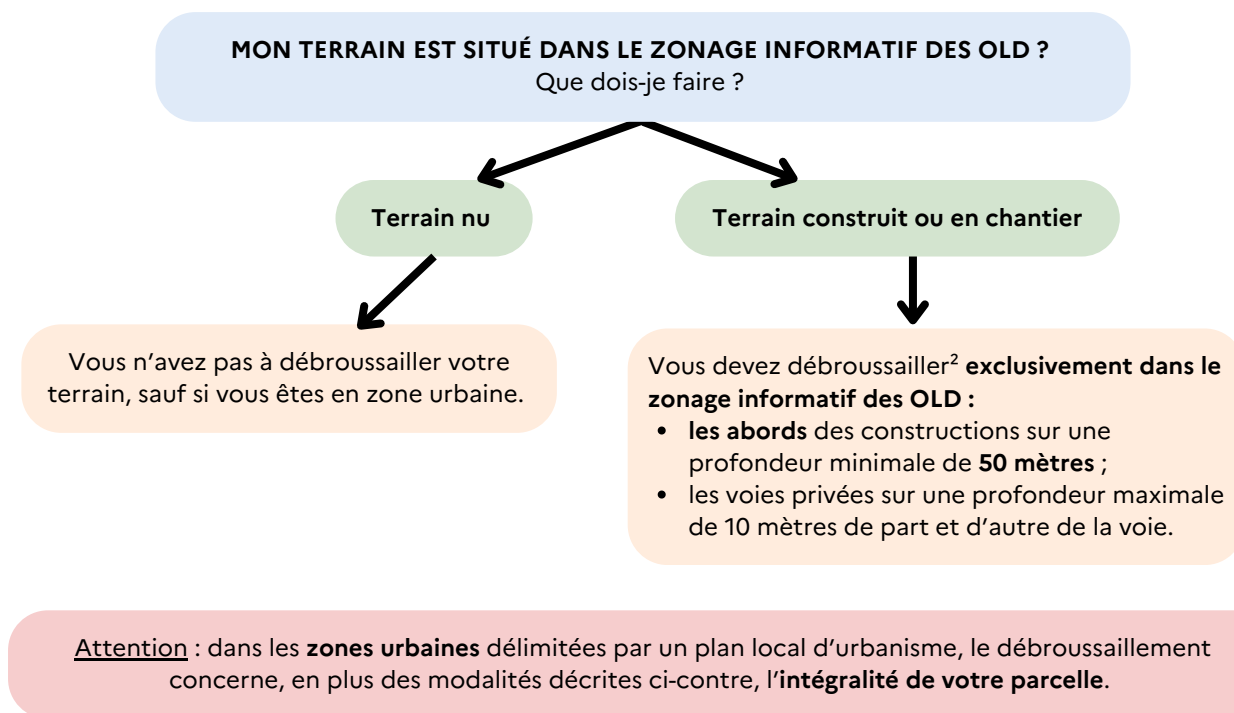
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussailement>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussailement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussailement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussailement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussailement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussailement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussailement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

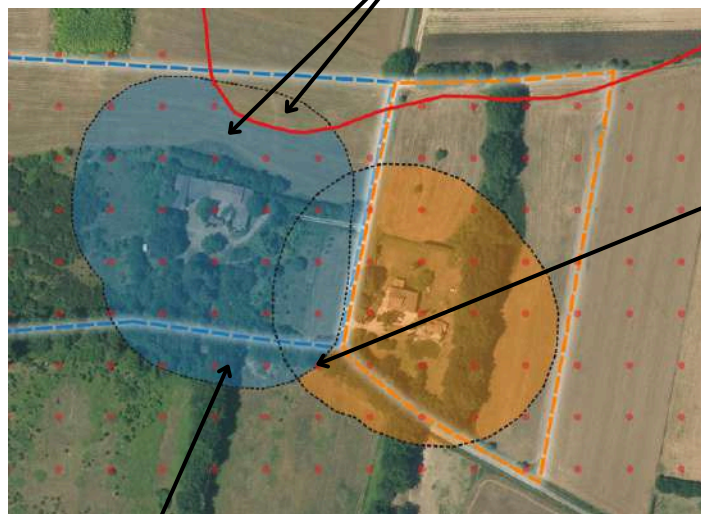
- informez vos voisins de vos obligations de débroussailement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussailement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussailement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussailement.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombe au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombe au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débrousaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité